

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3243

19 décembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Arania Luxembourg S.A.</b> .....	<b>155626</b>	<b>LuxFold S.A.</b> .....	<b>155659</b>
<b>Balaton Properties S.à r.l.</b> .....	<b>155637</b>	<b>LuxGateway S.A.</b> .....	<b>155618</b>
<b>Casa Padronale S.à.r.l.</b> .....	<b>155624</b>	<b>Manova S.A.</b> .....	<b>155630</b>
<b>CDYD S.A.</b> .....	<b>155625</b>	<b>MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz)</b>	
<b>Centre de Formation National (CFN) S.A.</b>		<b>S.à.r.l.</b> .....	<b>155630</b>
.....	<b>155626</b>	<b>Media</b> .....	<b>155629</b>
<b>Cidron 2557 S.à r.l.</b> .....	<b>155627</b>	<b>Mira Group S.A.</b> .....	<b>155630</b>
<b>Civetta Fund SICAV SIF S.A.</b> .....	<b>155624</b>	<b>Motola S.à r.l.</b> .....	<b>155664</b>
<b>CVC European Credit Opportunities S.à</b>		<b>Neo Medical Systems S.A.</b> .....	<b>155646</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>155625</b>	<b>Nestor Lux 2007 S.à r.l.</b> .....	<b>155649</b>
<b>Deadline S.A.</b> .....	<b>155619</b>	<b>Noble Carl Norberg S.à r.l.</b> .....	<b>155652</b>
<b>Ecolab Lux 9 S.à r.l.</b> .....	<b>155619</b>	<b>Pia Invest</b> .....	<b>155634</b>
<b>Eircom Finco S.à r.l.</b> .....	<b>155620</b>	<b>S.C.I. Résidences Ehlinger</b> .....	<b>155632</b>
<b>Financière d'Investissement Privée</b> .....	<b>155629</b>	<b>Shavir SPF S.A.</b> .....	<b>155635</b>
<b>Finbra S.A.</b> .....	<b>155621</b>	<b>Soproim S.A.</b> .....	<b>155618</b>
<b>Finlog S.A.</b> .....	<b>155629</b>	<b>Soproim S.A.</b> .....	<b>155628</b>
<b>Gramako S.à r.l.</b> .....	<b>155627</b>	<b>Soris S.A.</b> .....	<b>155636</b>
<b>Halso Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>155622</b>	<b>Spirit Diversified SICAV - FIS</b> .....	<b>155639</b>
<b>Halso Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>155621</b>	<b>Sud Béton</b> .....	<b>155619</b>
<b>Hendrickx Dries S.à r.l.</b> .....	<b>155641</b>	<b>sul PALCO S.à.r.l.</b> .....	<b>155640</b>
<b>IK Investment Partners S.à r.l.</b> .....	<b>155620</b>	<b>Szombat Properties S.à r.l.</b> .....	<b>155663</b>
<b>I.L.L. Services S.à r.l.</b> .....	<b>155628</b>	<b>The Century Fund SICAV</b> .....	<b>155625</b>
<b>IMMO3F s.à r.l.</b> .....	<b>155622</b>	<b>Tricat Europe S.A.</b> .....	<b>155631</b>
<b>KBC Select Investors</b> .....	<b>155658</b>	<b>TS Venture VI S.à r.l.</b> .....	<b>155661</b>
<b>KBC Select Investors</b> .....	<b>155658</b>	<b>United in Sports Parallel II S.C.A.</b> .....	<b>155631</b>
<b>Kendrick FMP II BB Holdings S.à.r.l.</b> .....	<b>155656</b>	<b>Universum F.O. Soparfi S.A.</b> .....	<b>155631</b>
<b>LEA-C S.A., SPF</b> .....	<b>155623</b>	<b>Universum F.O. Soparfi S.A.</b> .....	<b>155631</b>
<b>Le Premier Management S.à r.l.</b> .....	<b>155618</b>	<b>Valentin Productions</b> .....	<b>155633</b>
<b>Lilas Group Sàrl</b> .....	<b>155623</b>	<b>ValorPlast Energy S.à r.l.</b> .....	<b>155631</b>
<b>Lindab S.A.</b> .....	<b>155618</b>	<b>Villars Invest S.A.</b> .....	<b>155630</b>

**Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 97.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164240/10.

(130201221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**LuxGateway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 108-110, rue de Muhlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 117.507.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164245/10.

(130200403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Lindab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 91.774.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration datée du 6 septembre 2013*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion en date du 06.09.2013:

- 5 (4) Sont élus au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires

\* Hans BERGER

\* Romain FUSENIG

\* Bernard SCHMITZ

\* Carl-Gustav NILSSON

\* Per NILSSON

et à la gestion journalière: l'administrateur-délégué Hans BERGER

Leurs mandats sont valables jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014.

- 5 (5) Election des réviseurs d'entreprise, leur mandat expirant à l'assemblée des actionnaires pour l'approbation des comptes au 31.12.2013:

ERNST & YOUNG

Hans BERGER / Romain FUSENIG.

Référence de publication: 2013164241/21.

(130200415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Soproim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.228.

Il résulte des lettres de démission datées du 22 novembre 2013 que les administrateurs, M. Fernand HEIM et M. Marc SCHMIT ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco RIES, se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013164512/13.

(130200242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Sud Béton, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164520/9.

(130200910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.985.

*Extrait des résolutions des associés du 21 novembre 2013*

En date du 21 novembre 2013 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 18 septembre 2013.

- de nommer Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 18 septembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Jean Gil Pires

- Giuseppe di Modica

*Gérants de catégorie B:*

- Ralph Gichtbrock

- Laurent Métraux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164080/27.

(130200854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Deadline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.061.

*Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/10/2013**1<sup>ère</sup> résolution*

L'Assemblée prend note de la démission des administrateurs suivants, Messieurs GALOWICH Max et FRANK Jean-Paul.

Sont nommés nouveaux membres du conseil d'administration:

1. - Madame Odile PINEAU, administrateur, demeurant 73, av. de la Belle Etoile F-33270 BOULIAC.

2. - Madame Marie-Cristine DOUSSET ép. CHATELLIER, administrateur, demeurant 58, Chemin de Brousse F-33270 BOULIAC.

3. - Monsieur Hervé CHATELLIER, administrateur, demeurant 58, Chemin de Brousse F-33270 BOULIAC.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

*2<sup>ème</sup> résolution*

Est nommé au poste d'administrateur-délégué, Monsieur Hervé CHATELLIER prénommé. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

155620

3<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée prend note de la démission du commissaire aux comptes la société LUX AUDIT S.A. Est nommé en remplacement Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant 16, val Ste Croix - L-1370 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013164068/27.

(130200860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Eircom Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.903.

Suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 25 novembre 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de classe B suivant à compter du 25 novembre 2013:

Monsieur Patrick van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Nomination du gérant de classe B suivant à compter du 25 novembre 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Richard Moat, Gérant de classe A;

- Nathalie S.E. Chevalier, Gérant de classe B;

- Stéphanie Jung-Schut, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eircom Finco S.à r.l.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013164081/23.

(130200772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.881,25.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

*Extrait d'un contrat de transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales effectif au 21 octobre 2013 que la société Ludgate Hill S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.104 a transféré à Stanhope Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au 36 avenue Georges Mandel, F-75116 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 454 609, (i) 261 parts sociales préférentielles de classe D, (ii) 261 parts sociales préférentielles de classe E, (iii) 261 parts sociales préférentielles de classe F, (iv) 261 parts sociales préférentielles de classe G, (v) 261 parts sociales préférentielles de classe H, (vi) 261 parts sociales préférentielles de classe I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164185/22.

(130200831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Halso Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.788.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 11 novembre 2013 que:

- la démission des gérants B suivants a été acceptée avec effet au 11 novembre 2013: Madame Florence Rao et Madame Sophie Mellinger

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée illimitée:

- \* Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- \* Monsieur Fabrice Mas, née le 24 avril 1979 à Méaux (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- \* Mademoiselle Polyxeni Kotoula

- \* Monsieur Fabrice Mas

- \* Monsieur Manish K. Mitai

- \* Monsieur Aaron Goldberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013164157/26.

(130200742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Finbra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.242.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Novembre 2013.*

Décision de fixer le siège social de la société au 42-44 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Mr Hendrik H.J KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Mr Rob SONNENSCHHEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 14 Novembre 2013*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164124/28.

(130200889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Halso Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.785.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 11 novembre 2013 que:

- la démission des gérants B suivants a été acceptée avec effet au 11 novembre 2013: Madame Florence Rao et Madame Sophie Mellinger

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée illimitée:

- \* Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- \* Monsieur Fabrice Mas, née le 24 avril 1979 à Méaux (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- \* Mademoiselle Polyxeni Kotoula

- \* Monsieur Fabrice Mas

- \* Monsieur Manish K. Mitai

- \* Monsieur Aaron Goldberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013164163/26.

(130200743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**IMMO3F s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.632.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2013, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. accepte la démission avec effet au 15 novembre 2013 du gérant administratif, Monsieur Olivier LISMONDE-JAUNE, indépendant, né le 01 mai 1967 à Luxembourg, demeurant à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.

2. accepte la démission avec effet au 15 novembre 2013 du gérant technique, Madame Alison KINTZIGER, agent immobilier, née à Messancy (Belgique), le 18 janvier 1986, demeurant à B-6792 Halanzy, rue de la Tannerie, 36.

3. accepte la nomination avec effet au 15 novembre 2013 du nouveau gérant unique, Monsieur Mario Alexandre XAVIER MACHADO, gérant de société, né le 18 novembre 1970 à Nova Iguacu (Brésil), demeurant à B-6791 Athus, rue des Lilas, 17.

4. L'associé unique, Monsieur Olivier LISMONDE-JAUNE, prèdit, qui certifie par la présente dètenir seul toutes les parts sociales dans la société, soit les cent (100) parts sociales de la société IMMO 3F S.à r.l., déclare par la présente céder les cent (100) parts sociales à Monsieur Mario Alexandre XAVIER MACHADO, prèdit pour la somme de un (1) euro.

5. décide de changer le siège social de la société, de l'adresse actuelle située à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément à la nouvelle adresse située à L-4950 Bascharage, 1, Avenue de Luxembourg.

6. décide que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du nouveau associé et gérant unique, Monsieur Mario Alexandre XAVIER MACHADO, prèdit.

Et lecture faite, le vendeur et l'acheteur ont signé.

Fait à Bascharage, le 15 novembre 2013.

M. Olivier LISMONDE-JAUNE / M. Mario Alexandre XAVIER MACHADO

*Le vendeur / L'acheteur*

Référence de publication: 2013164191/28.

(130200406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Lilas Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: PITON Luxembourg.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 169.362.

—  
*Cession de parts sociales*

La soussignée:

- KWINIX, association sans but lucratif de droit belge, ayant son siège social à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean (Belgique), 172, boulevard Edmond Machtens, enregistrée au Moniteur Belge sous le numéro d'entreprise 0523879776, ici représentée par Monsieur Paul DE BRUYNE, administrateur, demeurant à B-1083 Bruxelles, 89, avenue Broustin,

cède à:

- Monsieur Paul DE BRUYNE, employé privé, né à Dendermonde (Belgique) le 11 juin 1953, demeurant à B-1083 Bruxelles, 89, avenue Broustin,

CINQUANTE (50) parts sociales, soit la totalité de ses parts détenues, de la société LILAS GROUP Sàrl avec l'enseigne commerciale «PITON Luxembourg», avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer,

pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- €), convenu entre parties ce dont quittance et titre.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

*Intervention:*

Monsieur Paul DE BRUYNE, susdit, gérant de la société, intervient aux présentes en sa qualité de gérant unique à l'effet d'accepter au nom de la Société la cession qui va, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Fait en double exemplaire à Mondorf-les-Bains, le 22/11/13.

Signatures.

Référence de publication: 2013164262/28.

(130200362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**LEA-C S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.195.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LEA-C S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 novembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14857.

- que la société «LEA-C S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 155195,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2177 du 14 octobre 2010,

se trouve à partir de la date du 13 novembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 octobre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163656/26.

(130199235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Civetta Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 164.700.

*Rectificatif de l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 7 novembre 2013 avec la référence L 130190075.*

Il résulte des résolutions écrites des administrateurs de la société CIVETTA Fund SICAV SIF S.A. (la «Société») datées du 31 octobre 2013, ce qui suit:

- La démission de Monsieur David Devine de sa fonction d'administrateur, avec effet au 31 octobre 2013; et
- La nomination de Monsieur Alexander Klein Tank, né le 10 octobre 1971 à Lichtenvoorde (Pays-Bas), demeurant au Plus Citypark Sukhumvit 101/1 No. 218 Prakhanong, Bangkok 10260, Thaïlande en tant que nouvel administrateur avec effet au 31 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Richard Zanen
- Monsieur Michel Leitz; et
- Monsieur Alexander Klein Tank.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013163843/24.

(130200579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Casa Padronale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 116.328.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 Novembre 2013*

L'assemblée a décidée la

Cession des Parts Sociales de:

1) Monsieur Philip Peterson, commerçant, né à Cwmbrian (GBR), le 20 avril 1943, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House détenant 450 parts sociales

Cède a ce jour 450 parts sociales en faveur de Monsieur Eric PINEL né le, 15 octobre 1970 à Lisieux Résident à: 17 rue GUILLAUME L-4736 PETANGE

2) Monsieur Simon Peterson, commerçant, né à Griffithstown (GBR), le 15 novembre 1976, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House, 25 parts sociales

Cède a ce jour 25 parts sociales en faveur de Monsieur Eric PINEL né le, 15 octobre 1970 à Lisieux

Résident à: 17 rue GUILLAUME L-4736 PETANGE

3) Monsieur Andrew Peterson, commerçant, né à Griffithstown (GBR), le 27 novembre 1965, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House, 25 parts sociales

Cède a ce jour 25 parts sociales en faveur de Monsieur Eric PINEL né le, 15 octobre 1970 à Lisieux

Résident à: 17 rue GUILLAUME L-4736 PETANGE

L'Assemblée a décidée de démissionner avec effet 22 Novembre 2013

Monsieur Philip Peterson, commerçant, né à Cwmbrian (GBR), le 20 avril 1943, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House comme gérant

L'Assemblée a décidée de nommer avec effet 22 Novembre 2013

Monsieur Eric PINEL né le, 15 octobre 1970 à Lisieux

Résident à: 17 rue GUILLAUME L-4736 PETANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164017/30.

(130200499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---



**CDYD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.010.

—  
EXTRAIT

La société CDYD SA décide de mettre à jour les coordonnées des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au Registre de Commerce et des Sociétés:

a) Monsieur Stéphane Dejonghe, administrateur-délégué, est désormais domicilié à L-6449 Echternach, 49 rue de la Gare.

b) Monsieur Stéphane Dejonghe, administrateur, est désormais domicilié à L-6449 Echternach, 49 rue de la Gare,

c) La société Ehoran Kan SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 78554, administrateur, a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais «Investor's Business Office SA», son nouveau siège social étant à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss.

La société Investor's Business Office SA est représentée par Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, désormais domicilié à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss.

d) La société Matcorporation SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 151708, commissaire aux comptes, a établi son siège social à L-8561 Schwebach, 3 Haaptstrooss.

Le 5 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013164021/23.

(130200424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 158.090.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 13 novembre 2013*

- La démission de Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

- Monsieur Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Brandon Bradkin, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jonathan Bowers, gérant de catégorie A;
- Simon Riley, gérant de catégorie B;
- Monsieur Russell Proffitt-Perchard, gérant de catégorie B
- Monsieur Maxence Monot, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Douglas Jeffrey Maccabe, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164059/22.

(130200767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**The Century Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 84.881.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164538/9.

(130200655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Arania Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 170.806.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2013:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013163933/23.

(130200312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Centre de Formation National (CFN) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3932 Mondercange, rue de Limpach.  
R.C.S. Luxembourg B 67.624.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Paul PHILIPP, demeurant 98a, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, Président
- Monsieur Jos HOFFMANN, demeurant 4, rue Duchscher, L-1424 Luxembourg
- Monsieur Christian HESS, demeurant 26, rue de la Résistance, L-4996 Schouweiler
- Monsieur Albert REEFF, demeurant 3, rue J-P. Gaspard, L-9142 Burden
- Monsieur Jean SCHILTZ, demeurant 8, rue du Coin, L-6976 Oberanven
- Monsieur Charles SCHAACK, demeurant 14, rue Zechel, L-9170 Mertzig
- Monsieur Henri MAUSEN, demeurant 17, rue de la Piscine, L-8508 Rédange-sur-Attert

Sont nommés commissaires aux comptes, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jean-Paul REILAND, demeurant 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen
- Monsieur Léon HILGER, demeurant 6 op Felsduerf, L-3318 Bergem

Sur proposition du conseil d'administration, un comité directeur est créé. Il sera composé de

- Monsieur Paul PHILIPP, demeurant 98a, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg,
- Monsieur Erny DECKER, demeurant 5, rue de la Fontaine, L- 8834 Folschette
- Monsieur Jean SCHILTZ, demeurant 8, rue du Coin, L-6976 Oberanven
- Monsieur Christian HESS, demeurant 26, rue de la Résistance, L-4996 Schouweiler

Le comité directeur a le pouvoir de gérer la société pour les affaires courantes journalières jusqu'à un montant de EUR 15.000,-- par opération.

Il est nommé pour un an, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163347/31.

(130199279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Cidron 2557 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 557.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.609.

En date du 21 novembre 2013, l'associé unique Cidron 2013 Limited, avec siège social au 26 Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey, a cédé la totalité de ses parts sociales de la manière suivante:

- 134 parts sociales ordinaires
- 47 parts sociales préférentielles de Classe A
- 47 parts sociales préférentielles de Classe B
- 47 parts sociales préférentielles de Classe C
- 47 parts sociales préférentielles de Classe D
- 47 parts sociales préférentielles de Classe E
- 47 parts sociales préférentielles de Classe F
- 47 parts sociales préférentielles de Classe G
- 47 parts sociales préférentielles de Classe H
- 47 parts sociales préférentielles de Classe I

à Cidron Speccolor AB, avec siège social au Datavägen 14 B, SE-436 32 Askim, Suède, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163320/23.

(130199707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.874.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 20 novembre 2013, que les associés de la Société, ont transféré une partie de leurs parts sociales, à York European Distressed Credit Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-71857, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman, de la manière suivante:

- York Credit Opportunities Fund, L.P., a transféré 4 parts sociales des 21 parts sociales qu'elle détient dans la Société à York European Distressed Credit Fund, LP.;
- York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P., a transféré 4 parts sociales des 21 parts sociales qu'elle détient dans la Société à York European Distressed Credit Fund, L.P.;
- York European Opportunities Investments Master Fund, L.P., a transféré 4 parts sociales des 41 parts sociales qu'elle détient dans la Société à York European Distressed Credit Fund, L.P.;
- York European Focus Master Fund, L.P., a transféré 5 parts sociales des 42 parts sociales qu'elle détient dans la Société à York European Distressed Credit Fund, L.P.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

York Credit Opportunities Fund, L.P. . . . . .	17 parts sociales
York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . . .	17 parts sociales
York European Opportunities Investments Master Fund, L.P. . . . . .	37 parts sociales
York European Focus Master Fund, L.P. . . . . .	37 parts sociales
York European Distressed Credit Fund, L.P. . . . . .	17 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

GRAMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013163520/31.

(130199371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**I.L.L. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.141.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 novembre 2013*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

4. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant.

5. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

7. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

8. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

9. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

10. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

11. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

12. M. Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né à Bendorf/Rhein (Allemagne), le 1<sup>er</sup> avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

13. Le nombre de gérants a été augmenté de 16 (seize) à 20 (vingt).

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I.L.L. Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013163545/41.

(130199850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Soproim S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 71.228.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 22 novembre 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société SOPROIM S.A., R.C.S. Luxembourg B 71 228 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société SOPROIM S.A., fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013164513/13.

(130201081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Financière d'Investissement Privée, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.075.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 octobre 2013:*

L'assemblée générale extraordinaire décide:

- de nommer Messieurs Frédéric Otto et Didier Ben Sadoun comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

*Président et Administrateur*

- Mr. Rudy Paulet, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

*Administrateurs*

- Mr. Frédéric Otto, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr. Didier Ben Sadoun, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr. Franck Payrar, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Mr. Guy Verhoustraeten, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164122/22.

(130201029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Finlog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.006.

1. Démission du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Robert VAN't HOEFT, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

4. Election du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur*

Référence de publication: 2013164125/22.

(130200521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Media, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.  
R.C.S. Luxembourg B 15.093.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164295/10.

(130200954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Mira Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 95.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164305/10.

(130200380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 80.133.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung abgehalten am 01. Oktober 2013 um 10h00 in Luxembourg*

Die Gesellschafterversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt vom 1. März 2013 von Herrn Kristian Groke als Geschäftsführer der Gesellschaft.

Weiterhin ernennt die Gesellschafterversammlung einstimmig Frau Françoise Bruna, geboren am 01. April 1947 in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), wohnhaft in 4, rue d'Olm, L-8281 Kehlen als neue Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit, die somit die Gesellschaft bei allen Rechtsgeschäften allein vertreten kann.

Luxembourg, den 01. Oktober 2013.

MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à r.l.

Référence de publication: 2013164293/15.

(130200668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Manova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 124.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MANOVA S.A.*

*HRT FIDALUX S.A.*

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013164290/12.

(130201285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Villars Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.518.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2013 que:

Suite à la démission de:

- La société THUBOCO SPRL, représentée par Monsieur Olivier THUYSBAERT, avec siège social au 15, Square des Nations, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Est élu, en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Dogan Eray SERIMOZÜ, né le 02 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant Avenue Jacques Brel 41/3, B-1200 Bruxelles (Belgique).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164592/17.

(130200500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**United in Sports Parallel II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.866.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Clôturer la liquidation volontaire.
2. Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société (1 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg).
3. Déclare l'absence de sommes et d'avoirs n'ayant pu être remboursé aux créanciers ou associés.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164576/14.

(130200798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**ValorPlast Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 135.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164582/10.

(130201216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Universum F.O. Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 133.655.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013164578/10.

(130200951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Tricat Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 47.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164571/10.

(130200397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Universum F.O. Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 133.655.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013164579/10.

(130200952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**S.C.I. Résidences Ehlinger, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg E 2.437.

L'an deux mil treize, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Ernest EHLINGER, retraité, né le 7 avril 1930 à Luxembourg, demeurant à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong;

2.- Madame Chantal LAHR, étudiante, née le 9 avril 1987 à Luxembourg, demeurant à L-9709 Clervaux, 5, route de Marnach,

Les comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

**Exposé Préliminaire**

**I.**

1.- Madame Marie-Anne Joséphine dite Josée GEORGES, sans état, née le 5 mai 1928 à Luxembourg, épouse de Monsieur Ernest EHLINGER, matricule 1928 05 05 202, ayant demeuré en dernier lieu à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, est décédée «ab intestat» à Mersch, le 11 septembre 2013.

Madame Josée GEORGES, prénommée, était gérante de catégorie A et associée pour quatre-cent quatre-vingt-dix-sept (497) parts A et pour deux (2) parts B dans la société civile immobilière S.C.I. RESIDENCES EHLINGER, avec siège social à L-1430 Luxembourg, 11, Boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2437,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 644 le 25 avril 2002,

modifiée à diverses reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven, en date du 15 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1901 du 23 août 2012 (la «Société»).

2.- Les comparants déclarent que suite au décès de Madame Josée GEORGES, les quatre cent quatre-vingt-sept (497) parts A et les deux (2) parts B dans la société ont été attribués à l'époux survivant, Monsieur Ernest EHLINGER, prénommé sous 1°, suite à un acte de changement de régime matrimonial reçu par le notaire Joseph ELVINGER de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2000, numéro 21611 du répertoire, enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2000, volume 902A, folio 23, case 2.

Dans cet acte les époux EHLINGER-GEORGES avaient adopté le régime de la communauté universelle des biens avec attribution de la totalité de cette communauté au survivant.

Il s'ensuit donc que les comparants sub 1.- et 2.- sont actuellement les seuls et uniques associés de la société «S.C.I. RESIDENCES EHLINGER».

**II.**

Suite à cette constatation, les comparants prénommés, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En résumé de la prédite attribution, les associés déclarent que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

Monsieur Ernest EHLINGER, prénommé, neuf cent quatre-vingt-quatorze parts A et quatre parts B . . . . .	998
Madame Chantai LAHR, prénommée, deux parts B . . . . .	2
TOTAL: mille parts . . . . .	1000

*Deuxième résolution*

Suite au décès de la gérante Madame Josée GEORGES, prénommée, les associées décident de continuer la gérance de la société avec les deux (2) gérants restants, et ce pour une durée illimitée à savoir:

- Monsieur Ernest Ehlinger, prénommé, gérant de catégorie A.

- et Monsieur Jean-Pierre KUNNERT, éducateur diplômé, né à Luxembourg, le 19 mars 1986, demeurant à L-8363 Greisch, 19, Tentenerstrooss, gérant de catégorie B.

*Troisième résolution*

Les associés décident à l'unanimité et d'un commun accord d'acquérir une maison de rapport sise à Luxembourg, 5, rue Louis XIV et de le faire grever d'une inscription hypothécaire au profit d'un institut bancaire de la place



155633

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. EHLINGER, C. LAHR, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48134. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156907/66.

(130192307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Valentin Productions, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.894.

L'an deux mille treize, le sept novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Valentin Productions", établie ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 06 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 21 juin 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152894.

La séance est ouverte à 14.45 heures, sous la présidence de Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline MARTINEAU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "Fideurope", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128464

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: COURTOIS, MARTINEAU, AUBURTIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/11/2013. Relation: EAC/2013/14529. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157015/60.

(130192383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Pia Invest, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.629.

L'an deux mille treize, le sept novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pia Invest", établie ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2145 du 03 novembre 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148629.

La séance est ouverte à 14.45 heures, sous la présidence de Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline MARTINEAU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "Fideurope", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128464

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: COURTOIS, MARTINEAU, AUBURTIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/11/2013. Relation: EAC/2013/14538. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156873/60.

(130192382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**Shavir SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.929.

L'an deux mil treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Federico BIANCHI, commerçant, né à Biassono (Italie) le 21 janvier 1943, demeurant au Via Ampelio Pessina n° 3, I-20853 Biassono,

ici représenté par Madame Gaëlle KWIATKOWSKI, employée, en vertu d'une procuration sous seing privée, lui délivrée le 23 octobre 2013.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée SHAVIR SPF S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165.929, établie et ayant son siège social au 19-21, boulevard du prince Henri à L-1724 Luxembourg ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 407 du 15 février 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent mille euros (1.900.000.- EUR), représenté par mille neuf cents (1.900) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- L'actionnaire unique a désigné comme liquidateur de la Société, CoPROcess S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.541, cette dernière étant dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société au jour du présent acte;

Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Cogito Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 143.314, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 19-21, boulevard du prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Kwiatkowski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/49951. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156941/59.

(130192274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Soris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.786.

L'an deux mil treize, le cinq septembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SORIS», avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, Rue Michel Welter, constituée suivant acte reçu par le Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 1 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 11 juin 2006, numéro 1224

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 15 décembre 2012, numéro 3037

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 152.786.

L'assemblée est ouverte à 15 heures et sous la présidence de Monsieur Younes CHENTOUN, demeurant à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 15,

qui fait également office de scrutateur,

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Abdellah KHACHAOUI, demeurant B-4020 Liège, 150, Rue du Porto

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Le transfert du siège social de Luxembourg à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 15 et la modification subséquente de l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution Unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 15 et par conséquent l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15 heures 30.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à environ 800.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Khachoai, Chentoun, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 5 septembre 2013. Relation: WIL/2013/578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156949/57.

(130191627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Balaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.676.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company "NAVIDAD INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106.218,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) “Balaton Properties S.à r.l.”, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 171.676, transferred its effective place of management (the central administration) and its registered office from Jersey to Grand Duchy of Luxembourg by a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on September 28, 2012, published in the Mémorial C number 2611 of October 20, 2012 (the “Company”).

2) That the Company’s capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française de l’acte:

L’an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme «NAVIDAD INVESTMENTS S.A.», avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.218,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d’acter:

1) Que la société à responsabilité limitée «Balaton Properties S.à r.l.», ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 171.676, a transféré son siège effectif de direction et de contrôle ainsi que son siège statutaire de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2611 du 20 octobre 2012 (la «Société»).

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

3) Que la comparante est l’associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d’établir, de signer, d’exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4326. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013157120/94.

(130192978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

### **Spirit Diversified SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.969.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of October, before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Spirit Diversified SICAV - FIS, a public company limited by shares qualified as an investment company with variable capital - specialised investment funds (société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable Fonds d'Investissement Spécialisé), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the Me Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 12 November 2010, published in the Mémorial C, n°11 on 4 January 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156969.

The Meeting was presided by Mrs Mylène CASTELLANI, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mrs Vanessa DELVAEL, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) and Mrs Samina LEBRUN, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) was elected as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- the extraordinary general meeting convened for 27 September 2013 could not validly deliberate for lack of quorum and that;

- all the shares being registered shares, the present Meeting has been reconvened by registered letter sent to all the registered shareholders on 4 October 2013;

- the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the bureau of the Meeting;

- the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed;

- no quorum is required in order to hold validly this Meeting and the first resolution on the agenda may only be validly taken if approved by at least two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which Shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote.

- It appears from the attendance list that, out of the 1,930,995.912 shares in issue, 5505,632 shares are present or represented at the Meeting;

- the Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda;

- the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the dissolution and opening of the Company's liquidation;
2. Appointment of a liquidator of the Company subject to the approval of the CSSF and determination of its powers and remuneration; and
3. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved, by 5.005 votes in favour and 0 votes against, to approve dissolution and opening of the Company's liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting resolved, by 5.005 votes in favour and 0 votes against, to appoint Mr Edouard MAIRE, born on 18 May 1977 in Rennes (France), professionally residing at 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended, as well as by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from the obligation to prepare an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice in Luxembourg.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at 1.450,- EUR.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with the notary the present deed.

Signé: Mylène CASTELLANI, Vanessa DELVAEL, Samina LEBRUN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2013. Relation GRE/2013/4178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013156920/71.

(130191751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**sul PALCO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 2, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 53.851.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013164630/12.

(130201752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.



**Hendrickx Dries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 181.437.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg. (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Hendrickx DRIES, Consultant in Insurances and related IT, born in Turnhout, Belgium, on 27 November 1967, residing in L-8140 Luxembourg, 31A, rue de Luxembourg.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

The Company may provide IT (computer and telecommunication equipment) services to insurance companies in Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "HENDRICKX DRIES S. à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Walferdange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) divided into one hundred twenty-four (124) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of partners for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the partners at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2013.

*Subscription and payment*

Mr Hendrickx DRIES, prenamed, subscribes to one hundred and twenty-four (124) shares of one hundred euro (100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR).

The amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period:

Mr Hendrickx DRIES, Consultant in Insurances and related IT, born in Turnhout, Belgium, on 27 November 1967, residing in L-8140 Luxembourg, 31A, rue de Luxembourg.

The Company is validly bound by the sole signature of the Sole Manager.

2) The address of the corporation is in L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Hendrickx DRIES, Consultant en assurance et technologies de l'informatique, né à Turnhout, Belgique, le 27 novembre 1967, demeurant à L-8140 Luxembourg, 31A, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société,

généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

La Société peut prêter des services dans les domaines de l'informatique et des équipements de télécommunication à des compagnies d'assurance à Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "HENDRICKX DRIES S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Walferdange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros(100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la Société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Monsieur Hendrickx DRIES, préqualifié, déclare souscrire à cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Le montant de douze mille quatre cents euros (12,400 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### *Décisions de l'associée Unique*

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hendrickx DRIES, Consultant en assurance et technologies de l'informatique, né à Turnhout, Belgique, le 27 novembre 1967, demeurant à L-8140 Luxembourg, 31A, rue de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Dries et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49768. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156017/262.

(130191337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**NeoMS, Neo Medical Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.809.

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "NEO MEDICAL SYSTEMS S.A.", en abrégé "NeoMS", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148809, (la "Société"), constituée originairement sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "NEO MEDICAL SYSTEMS S.à r.l.", en abrégé "NeoMS", suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2192 du 10 novembre 2009,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1677 du 12 juillet 2013, contenant notamment la transformation en société anonyme et l'adoption de la dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François SCALAIS, ingénieur commercial, demeurant à L-1354 Luxembourg-Cents, 3A Allée du Carmel.

Le Président désigne Monsieur Luc DEMOTTE, ingénieur industriel en électromécanique, demeurant à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Dorserhof 9A, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Sébastien RECLOUX, kinésithérapeute, demeurant à B-5100 Jambes, 10 rue du Corso Fleuri, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cents Euros (2.300,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent cinquante euros (43.350,- EUR) à quarante-cinq mille six cent cinquante Euros (45.650,- EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission globale de cent quarante-sept mille sept cents Euros (147.700,- EUR); ces actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée;

2. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires actuels en relation avec la souscription des nouvelles actions à émettre par la Société;

3. Souscription des quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles par la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "GET IT FIX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171999, et libération intégrale par apport en numéraire;

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises;

6. Modification du deuxième alinéa de l'objet social (article 3 des Statuts) comme suit:

"La Société est spécialisée dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation d'équipements médicaux et, à ce titre, la Société exploitera un centre de recherche privé."

7. Suppression des alinéas 2, 3 et de l'article 4 des Statuts;

8. Modification du premier alinéa de l'article 7 des Statuts;

9. Modification du cinquième alinéa de l'article 9 des Statuts;

10. Modification de la première phrase du troisième alinéa ainsi que du neuvième alinéa de l'article 10 des Statuts;

11. Ajout d'un nouvel troisième alinéa à l'article 12 des Statuts;

12. Acceptation de la démission de Monsieur Michel LEMPEREUR, commercial, né à Ixelles (Belgique), le 30 novembre 1956, demeurant à B-5000 Namur, 34, avenue de Marlagne, de sa fonction d'administrateur de la Société, avec décharge;

13. Nomination de Monsieur Luc DEMOTTE, ingénieur industriel en électromécanique, né à Matagne-la-Grande (Belgique), le 22 juillet 1942, demeurant à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Dorserhof 9A, comme nouvel administrateur et détermination de la durée de son mandat;

#### 14. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cents Euros (2.300,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent cinquante euros (43.350,- EUR) à quarante-cinq mille six cent cinquante Euros (45.650,- EUR).

##### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer et d'émettre quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, qui seront entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission globale de cent quarante-sept mille sept cents Euros (147.700,- EUR), ces nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de la présente Assemblée.

##### *Troisième résolution*

L'Assemblée constate que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel concernant la souscription des nouvelles actions à émettre par la Société.

##### *Souscription et Libération*

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles ont été souscrites par la société "GET IT FIX S.à r.l.", pré-mentionnée,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Luc DEMOTTE, ingénieur industriel en électromécanique, demeurant à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Dorserhof 9A,

et libérées intégralement à la valeur nominale moyennant un versement en numéraire, ensemble avec la prime d'émission globale de cent quarante-sept mille sept cents Euros (147.700,- EUR), de sorte que la somme totale de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscription et libération et d'attribuer les quatre-vingt-douze (92) actions nouvellement émises à la société "GET IT FIX S.à r.l.", pré-mentionnée.

##### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille six cent cinquante Euros (45.650,- EUR), représenté par mille huit cent vingt-six (1.826) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), entièrement libérées, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

##### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

##### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'objet social (article 3 des Statuts) comme suit:

"La Société est spécialisée dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation d'équipements médicaux et, à ce titre, la Société exploitera un centre de recherche privé."

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer les alinéas 2, 3 et 4 de l'article 4 des Statuts.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. L'assemblée générale approuvera, entre autres, les décisions suivantes: comptes annuels, rémunération des administrateurs, changements de statuts, vente-fusion de la Société, distribution de dividendes."

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 9 des Statuts comme suit:

"Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise à l'unanimité."

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du troisième alinéa ainsi que le neuvième alinéa de l'article 10 des Statuts comme suit:

"Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation."

"Les décisions sont prises à l'unanimité si le conseil d'administration ne comporte que trois membres et à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés si le conseil d'administration comporte plus de trois membres. Ni le président, ni aucun autre membre du conseil d'administration ne disposent d'un droit de veto ou d'une voix prépondérante."

#### *Douzième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel troisième alinéa à l'article 12 des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Le président du conseil d'administration de la Société ne pourra accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable du conseil d'administration statuant à l'unanimité si le conseil d'administration ne comporte que trois membres et à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés si le conseil d'administration comporte plus de trois membres:

- octroi de garanties, sûretés ou nantissements;
- acquisition ou cession d'actifs de la Société d'une valeur supérieure à deux cent mille Euros (200.000,- EUR);
- toute prise de participation et toute création de filiales, d'établissement ou de succursales et plus généralement toute opération de croissance externe quelle qu'en soit la forme (achat d'actifs, de fonds de commerce, location-gérance, etc....);
- toute proposition d'introduction de la Société sur un marché financier;
- tout endettement bancaire contracté par la Société d'un montant supérieur à cent mille Euros (100.000,- EUR);
- tout endettement auprès d'un actionnaire d'un montant supérieur à cinquante mille Euros (50.000,- EUR);
- tout investissement de la Société d'un montant supérieur à cent mille Euros (100.000,- EUR);
- toute décision de création de valeurs mobilières; - l'approbation du budget annuel;
- toute opération impliquant un engagement annuel supérieur à cent mille Euros (100.000,- EUR);
- la conclusion de tout contrat de travail comportant une rémunération annuelle brute supérieure à quatre-vingt-mille Euros (80.000,- EUR).'

#### *Treizième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel LEMPEREUR de sa fonction d'administrateur de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour; et
- de nommer Monsieur Luc DEMOTTE, préqualifié, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin avec les mandats des administrateurs actuellement en fonction, savoir le 19 avril 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. SCALAIS, L. DEMOTTE, S. RECLOUX, M. LEMPEREUR, M. SCALAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013/46812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156173/167.

(130190974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Nestor Lux 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.461.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Nestor Lux 2007 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 138461, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing then in Luxembourg, on December 10<sup>th</sup>, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267 of May 24<sup>th</sup>, 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 23 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2502 of 17 October 2011.

The meeting of shareholders is chaired by Mr Maurice KRINGS, attorney at law, residing in 304, Boulevard Lambertmont, B -1030 Bruxelles,

who appoints as secretary Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Massimo LONGONI, economic counsel, residing in 10 rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

I. The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it shall be registered and signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary.

II. The shareholders have been convened by registered mail sent on October 21, 2013, containing the text of the Agenda and indicating the date, hour and place of the shareholders meeting.

III. As appears from the attendance list, that out of the 80,000 shares, 65,976 shares representing 82.47% of share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

IV. The shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. To put the company into liquidation
2. To appoint Mr Massimo LONGONI and Mr Maurice KRINGS as liquidators.
3. To fix the power of the liquidators.
4. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to take the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

In favour: 65,976

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint as liquidators, with individual power:

- Mr Massimo LONGONI, economic counsel, born in Como (Italy) on December 6<sup>th</sup>, 1970, residing in 10 rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg

- Mr Maurice KRINGS, attorney at law, born in Wilrijk (Belgium) on May 19, 1954, residing in 304, Boulevard Lambertmont, B -1030 Bruxelles hereafter "the liquidator"

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

In favour: 65,976

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de Nestor Lux 2007 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138461, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 1267 du 24 mai 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 23 juin 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2502 du 17 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurice KRINGS, avocat, demeurant à 304, Boulevard Lambertmont, B -1030 Bruxelles

qui nomme comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg.

I. Les associés représentés à l'assemblée ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de les parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II. Les associés ont été convoqués à la présente assemblée par courrier recommandé envoyé en date du 21 octobre 2013, contenant l'ordre du jour et indiquant la date de l'assemblée, l'heure et le lieu de sa tenue.

III. Il appert de la liste de présence que sur les 80.000 parts sociales, 65.976 parts sociales représentant 82,47 % du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

IV. Les associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de Monsieur Massimo Longoni et de Monsieur Maurice Krings en qualité de liquidateurs
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale des associés décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Pour: 65.976

Contre: 0

Abstentions: 0

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des associés présents ou représentés et autorisés à voter.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de liquidateurs avec chacun les pouvoirs individuel:

- Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, né à Como (Italie) le 6 décembre 1970, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg

- Monsieur Maurice KRINGS, avocat, né à Wilrijk (Belgique) le 19 mai 1954, demeurant à 304, Boulevard Lambertmont, B-1030 Bruxelles ci-après "le liquidateur".

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Pour: 65.976

Contre: 0

Abstentions: 0

En conséquence, l'assemblée générale ratifie et approuve cette résolution à une majorité de 100 % des associés présents ou représentés et autorisés à voter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. KRINGS, V. WESQUY, M. LONGONI, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 novembre 2013. Relation: RED/2013/1847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013156175/158.

(130191122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 232.100.735,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN, ON THE THIRTY-FIRST OF OCTOBER.

Before us Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, being understood that the latter shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Noble Drilling Services 6 LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America,

represented here by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given to her under private seal. Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the appearing party, Noble Drilling Services 6 LLC, is the sole member of "NOBLE CARL NORBERG S.AR.L.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148689 (the "Company") incorporated by a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 29 September 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2144 on 3 November 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed enacted by Maître Cosita DELVAUX, above named, on 29 October 2013, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5 (five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 232,100,730 (two hundred thirty-two million one hundred thousand seven hundred thirty United States Dollars) to USD 232,100,735 (two hundred thirty-two million one hundred thousand seven hundred thirty-five United States Dollars) by the issue of 1 (one) share with a nominal value of USD 5 (five United States Dollars), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,143,343,004 (one billion one hundred forty-three million three hundred forty-three thousand four United States Dollars);

3. Subscription and payment by Noble Drilling Services 6 LLC of the share issued under resolution 2 above by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association; and

6. Miscellaneous.

III.- That the entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is thus considered regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the sole member, represented as stated above, has adopted the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to waive its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole member acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole member within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

The sole member resolves to increase the subscribed share capital of the Company by USD 5 (five United States Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 232,100,730 (two hundred thirty-two million one hundred thousand seven hundred thirty United States Dollars) to USD 232,100,735 (two hundred thirty-two million one hundred thousand seven hundred thirty-five United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 5 (five United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,143,343,004 (one billion one hundred forty-three million three hundred forty-three thousand four United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium Account"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the sole member (the "Contributor") of a current, existing and exercisable claim having a global amount of USD 1,143,343,009 (one billion one hundred forty-three million three hundred forty-three thousand nine United States Dollars) (the "Contribution").

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share together with the Share Premium through the Contribution.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the Contributor, pre-named and represented as stated above, intervenes and declares to subscribe to the New Share and to pay it up entirely together with the Share Premium through the Contribution as described in the second resolution.

It is resolved to allocate the Contribution as follows:

- to the extent of USD 5 (five United States Dollars) to the share capital; and
- to the extent of USD 1,143,343,004 (one billion one hundred forty-three million three hundred forty-three thousand four United States Dollars) to the Share Premium Account.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Valuation - Managers' intervention*

The Contributor declares that the net value of the Contribution amounts to USD 1,143,343,009 (one billion one hundred forty-three million three hundred forty-three thousand nine United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 October 2013, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shares of the Company are as from now on held as follows:

- Noble Drilling Services 6 LLC, holder of all the 46,420,147 (forty-six million four hundred twenty thousand one hundred forty-seven) shares of the Company.

The notary documents that all the shares of the Company representing the whole share capital of the Company being represented at the present meeting, the resolutions taken here above are thus validly adopted.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of resolutions above the sole member resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 232,100,735 (two hundred thirty-two million one hundred thousand seven hundred thirty-five United States Dollars) represented by 46,420,147 (forty-six million four hundred twenty thousand one hundred forty-seven) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each."

There being no further business before the meeting, it was thereupon closed.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 6,850.-

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE-ET-UN OCTOBRE.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Noble Drilling Services 6 LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, Noble Drilling Services 6 LLC, est l'associée unique de «NOBLE CARL NORBERG S.A.R.L.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148689 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 29 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 du 3 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, prénommée, le 29 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5 USD (cinq Dollars Américains), pour le porter de son montant actuel de 232.100.730 USD (deux cent trente-deux millions cent mille sept cent trente Dollars Américains) à 232.100.735 USD (deux cent trente-deux millions cent mille sept cent trente-cinq Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 5 USD (cinq Dollars Américains), assortie d'une prime d'émission d'un montant de 1.143.343.004 USD (un milliard cent quarante-trois millions trois cent quarante-trois mille quatre Dollars Américains);
3. Souscription et paiement par Noble Drilling Services 6 LLC de la part sociale émise suivant la résolution 2 ci-dessus par voie d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

III.- Que l'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, l'associée unique représentée comme ci-dessus, a pris les décisions qui suivent:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associée unique renonce à son droit de convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire qui aurait dû lui être envoyée avant cette assemblée; l'associée unique reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et se considère valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associée unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 5 USD (cinq Dollars des États-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de 232.100.730 USD (deux cent trente-deux millions cent mille sept cent trente Dollars Américains) à 232.100.735 USD (deux cent trente-deux millions cent mille sept cent trente-cinq Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 5 USD (cinq Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale»), assortie d'une prime d'émission d'un montant de 1.143.343.004 USD

(un milliard cent quarante-trois millions trois cent quarante-trois mille quatre Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte de Prime d'Emission»); la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique Apporteur») consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant global de 1.143.343.009 USD (un milliard cent quarante-trois millions trois cent quarante-trois mille neuf Dollars Américains) (l'«Apport»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par l'Apport comme décrit dans la deuxième résolution.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Par conséquent intervient l'Apporteur, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale, et la libérer entièrement ainsi que la Prime d'Emission par l'Apport.

Il est décidé que l'Apport est affecté comme suit:

- à hauteur de 5 USD (cinq Dollars Américains) au capital social;

et

- à hauteur de 1.143.343.004 USD (un milliard cent quarante-trois millions trois cent quarante-trois mille quatre Dollars Américains) au Compte de Prime d'Emission de la Société.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Évaluation - Intervention des gérants*

Le Souscripteur déclare que l'apport total est évalué à 1.143.343.009 USD (un milliard cent quarante-trois millions trois cent quarante-trois mille neuf Dollars Américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 31 octobre 2013, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Noble Dilling Services 6 LLC, détenteur de l'intégralité des 46.420.147 (quarante-six millions quatre cent vingt mille cent quarante-sept) parts sociales de la Société.

Le notaire constate que toutes les parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société étant représentées à la présente assemblée, les résolutions ci-avant sont prises valablement.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 232.100.735 USD (deux cent trente-deux millions cent mille sept cent trente-cinq Dollars Américains), représenté par 46.420.147 (quarante-six millions quatre cent vingt mille cent quarante-sept) parts sociales de 5 USD (cinq Dollars Américains) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 6.850,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la prédite mandataire a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. DUBLET, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 novembre 2013. Relation: RED/2013/1848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013156186/212.

(130191123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Kendrick FMP II BB Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.855.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of the month of October.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kendrick FMP II BB Delaware Holdings, LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, the United States of America and registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 081120548-4623626 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of Kendrick FMP II Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, number B 141.855 (the "Company"). The Company has been incorporated on August 20, 2008 pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary then residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2496 dated 13 October 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on December 23, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 677 on 23 March, 2009.

II. All this having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated here above has taken the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve the company and to put it into voluntary liquidation.

*Second Resolution*

The Sole Shareholder appoints as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, duly incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Registry under number B 41.469 (the "Liquidator").

*Third Resolution*

The Liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies. He may carry out all the deeds provided by articles 145 without previous general meeting authorisation if required by law.

All power are granted to the Liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated approximately at nine hundred Euro (EUR 900.-).

There being no further business on the Agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu

Kendrick FMP II BB Delaware Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et inscrite auprès du Secrétaire d'Etat, Divisions des Sociétés sous le numéro 081120548-4623626 (l'“Associé Unique”),

ici représenté par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associé Unique de Kendrick FMP II BB Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.855 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2008 en vertu d'un acte de Maître Karine Reuter, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2496 du 13 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 28 mars 2009.

II. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme Liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 (le “Liquidateur”).

#### *Troisième résolution*

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au Liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé Unique en nature ou en numéraire.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ont été estimés approximativement à neuf cents euro (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48363. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156699/106.

(130191840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Select Investors, KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. KBC Select Investors).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KBC SELECT INVESTORS, société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 129.293, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1462 of July 16, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 6, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 514 of March 10, 2009.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by a notice published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort and the Tageblatt on September 25, 2013 and October 10, 2013.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 398,943,568 shares in circulation, 50 (fifty) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on September 19, 2013 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

Decision on whether to approve the change of name of the Company from "KBC SELECT INVESTORS" into "KBC SELECT INVESTORS in abbreviated form SELECT INVESTORS" with effective date on 31 October 2013.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the name of the Company from "KBC SELECT INVESTORS" into "KBC SELECT INVESTORS in abbreviated form SELECT INVESTORS" with effective date on 31 October 2013 and decides subsequently to change article 1 of the articles of the association as follows:

" **Art. 1. Name.** An investment company with variable capital under the name "KBC SELECT INVESTORS" in abbreviated form SELECT INVESTORS in the form of a public limited company, hereinafter referred to as "the Sicav", exists between the subscribers and all those who will become owners of the shares created hereinafter."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49481. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156705/56.

(130191820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**LuxFold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.199.

In the year two thousand and thirteen on the eighteen of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "LuxFold S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179199, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2285, dated September 17, 2013, and whose bylaws have not been amended since then.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Claudia ROUCKERT, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of five (5) proxies given under private seal on October 7, 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg to 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, with effect as of October 31, 2013;

2. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of association, with effect as of October 31, 2013, so that it shall read as follows:

« **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette." »

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg to 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, with effect as of October 31, 2013.

*Second resolution*

The meeting resolves to amend, with effect as of October 31, 2013, article 4, first paragraph, of the Company's articles of association so that it shall read as follows:

« **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette". »

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «LuxFold S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179199, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2285 du 17 septembre 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Claudia ROUCKERT, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de cinq (5) procurations données sous-seing privé le 7 octobre 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, avec effet au 31 octobre 2013;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, avec effet au 31 octobre 2013, de sorte que celui-ci ait la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette".

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la Société qui était auparavant située au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, avec effet au 31 octobre 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier, avec effet au 31 octobre 2013, le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société de sorte que celui-ci ait la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13798. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156729/103.

(130192357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**TS Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.365.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 011494,

here represented by Ms. Morgane Mathieu, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 15, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "TS Venture VI S.à r.l." (the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.365, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated September 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2032, of October 16, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, enacted on November 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2453, of December 17, 2009.

- The Company's share capital is fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,00).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., un Limited Partnership, établi et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 61 Aldwych, Londres, WC2B 4AE, Royaume-Uni et enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 011494,

ici représentée par Madame Morgane Mathieu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «TS Venture VI S.à r.l.» (la Société), constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.365, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2032, du 16 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2453, du 17 décembre 2009.

- Le capital social de la Société est fixé à un million Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que toutes les dettes connues de la Société sont réglées ou provisionnées.

- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mathieu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013157614/105.

(130192915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Szombat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.677.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-fourth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company "NAVIDAD INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106218,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *in* varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Szombat Properties S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 171677, transferred its effective place of management (the central administration) and its registered office from Jersey to Grand Duchy of Luxembourg by a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on September 28, 2012, published in the Mémorial C number 2615 of October 22, 2012 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme «NAVIDAD INVESTMENTS S.A.», avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106218,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée «Szombat Properties S.à r.l.», ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 171677, a transféré son siège effectif de direction et de contrôle ainsi que son siège statutaire de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2615 du 22 octobre 2012 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013157544/97.

(130192977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

#### **Motola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 156.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164309/10.

(130200387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.